



Syndicat Intercommunal de
La Vallée du Haut-Giffre

**Procès-Verbal de réunion
Conseil Syndical du 1^{ER} JUILLET 2025**

Date de convocation : 16/06/2025
Lieu de la réunion : 1 place du Champ
de la Poste, 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi premier juillet, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, GIRAT Martin, JUBEAU Christelle, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Secrétaire : RICCO Olivier
Pouvoir : MORIO Daniel à ROUILLER-MARTIN Pascal ;
BOUVET Jérémie à GIRAT Martin

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Une incohérence a été signalée par Monsieur Ricco dans le point n°2 : « vote du CA 2024 ». En effet, les montants recettes et dépenses d'investissement ont été inversées. Il faut lire « Dépenses : 189 660,79 € et Recettes : 222 282,24 € ». Cela n'a pas de conséquence, car le résultat de clôture de « +32 621,45 € » était correct.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. PREPARATION HIVER 2025/2026 :

• **VOTE DES TARIFS SKI DE FOND,**

Considérant que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes du Haut-Giffre, a été instituée par délibération du conseil syndical du 6 août 1991 (conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du CGCT).

Vu la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Vu les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et de Nordic France,

Vu les préconisations données par Haute-Savoie Nordic suite à son AG, et après discussions avec l'ensemble du Conseil,

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit **pour la saison 2025/2026** :

| | Adultes | Jeunes (5-15 ans) | Eterlous (16-21ans) | |
|-------------------------------|---------|----------------------|------------------------|---|
| Forfait Séance | 10 € | 4,50 € | 8 € | <i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre</i> |
| Forfait séance - Tarif réduit | 8 € | 3,50 € | | <i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu lorsque l'ouverture des pistes est réduite (10 km ou moins)</i> |
| Forfait séance - Demi-tarif | 5 € | | | <i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Tarif accordé aux détenteurs d'un forfait de Romandie ski de fond ou du Val d'Aoste, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap</i> |

| | Adultes | Jeunes (5-15 ans) | Eterlous (16-21 ans) | |
|-----------------------------------|---------|----------------------|-------------------------|---|
| Journée scolaire | | 4,00 € | | <i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre dans le cadre d'une séance scolaire</i> |
| Forfait semaine | 42 € | 19 € | 33 € | <i>Valable une semaine sur le site du Haut Giffre</i> |
| Nordic Pass Haut-Giffre | 87 € | 31 € | 62 € | <i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre</i> |
| Pass Haut-Giffre – tarif prévente | 75 € | 27 € | 55 € | <i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2025 au 15/11/2025</i> |
| Nordic Pass 74 | 172 € | 52 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i> |
| Pass 74 – tarif prévente | 140 € | 44 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic– tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2025 au 15/11/2025</i> |
| Nordic Pass 74 handiski | 74 € | 26 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i> |
| Pass 74 handiski –tarif prévente | 63 € | 22 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic– tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2025 au 15/11/2025</i> |
| Nordic Pass France | 250 € | 90 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France</i> |
| Pass France – tarif prévente | 210 € | 75 € | | <i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2025 au 15/11/2025</i> |
| Prix du support RFID | 1 € | 1 € | 1 € | <i>Support rechargeable</i> |
| Frais d'expédition des forfaits | 3 € | 3 € | 3 € | |
| Pochette plastique | 0,50 € | 0,50 € | 0,50 € | |

Dispositions particulières relatives aux écoles du territoire :

Dans le temps scolaire, la gratuité est accordée pour les écoles implantées sur le territoire de la collectivité gestionnaire du site,

Dispositions particulières des tarifs en fonction des âges :

- Le tarif "jeunes" est valable pour les jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans révolus.
- L'accès aux pistes est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.
- Sur le site du Haut-Giffre :
 - L'accès aux pistes est gratuit à partir de 75 ans.
 - Le tarif "Eterlous" est valable à partir de 16 ans et jusqu'à 21 ans révolus

Dispositions particulières relatives aux personnes en situation de handicap

- Les personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif, bénéficient
 - D'une réduction de 50% sur l'accès journée du Haut-Giffre.

- D'un accès journée accompagnant gratuit (valable uniquement dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap)

Dispositions particulières relatives aux groupes

Lorsqu'un groupe d'au moins 10 personnes est constitué, un tarif préférentiel pourra être accordé :

- ⇒ 1 gratuité pour 10 personnes
- ⇒ Gratuités des accompagnants dans la limite de 1 pour 10 adultes ou 2 pour 10 enfants

Dates de ventes :

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre et jusqu'à la fin de la saison d'hiver

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

Les personnes détentrices d'un Nordic Pass 74 ont accès gratuitement aux nocturnes organisées par les domaines nordiques de la Haute-Savoie.

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans).

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au «Nordic Pass 74 handiski»

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des titres annuels réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2025/2026,*
- *Valide le principe d'organisation de la vente en ligne proposé par Haute-Savoie Nordic, et la mise en place d'un tarif de prévente applicable pour les ventes des Nordic Pass site, départementaux et nationaux pendant la période du 01/10/2025 au 15/11/2025*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet.*

- **VALORISATION HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Pour faire suite à la précédente réunion, le Président rappelle qu'il était proposé de réfléchir à la possibilité de rémunérer l'heure de pause pendant les périodes de vacances scolaires, afin de valoriser les contraintes horaires liées aux postes des pisteurs.

A cette fin, il présente le coût salarial qui serait induit par le fait de payer en heure supplémentaire l'heure de pause méridienne à chaque pisteur, chaque jour travaillé pendant les vacances scolaires de Noël et de février :

Si on considère le coût d'une heure supplémentaire payée, le nombre de pisteurs en poste chaque jour et le nombre de jours de vacances scolaires, le coût estimatif de cette valorisation est de 3128€ par saison.

| <u>Evaluation</u> | |
|---|-------------------|
| Coût moyen arrondi par h. suppl | 17,00 € |
| Nombre de pisteurs présents chaque jour | 4 |
| coût de la valorisation par jour | 68,00 € |
| | |
| nb jour de vacances scolaires : | |
| Noël-Nouvel An : | 16 |
| Février : | 30 |
| Total nb jours de vacances scolaires | 46 |
| Coût saison (coût/jour x nb jours) | 3 128,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité (1 vote contre : Olivier Ricco ; 4 abstentions : Jérémie Bouvet, Daniel Morio, Pascal Rouiller-Martin et Christelle Jubeau ; 2 votes pour)

- *Valide la proposition de payer 1 heure supplémentaire à chaque agent, chaque jour travaillé en tant que pisteur, pendant les vacances scolaires de Noël et de Février.*
- *S'engage à inscrire la dépense supplémentaire induite au budget 2026*

- **PARKING DU FER A CHEVAL**

Le président rappelle à l'assemblée que le parking du Fer à Cheval sera payant l'hiver prochain.

Cela aura donc un impact direct sur la clientèle nordique, et en particulier sur la fréquentation des pistes de ski de fond de ce secteur.

A la suite de la demande de l'assemblée, le responsable du domaine nordique s'est rapproché de la commune de Sixt afin de :

- Connaitre les prix qui seront pratiqués,
- Faire valider le projet de départ des pistes à Nambride, et le déneigement du parking.

La commune de Sixt a informé le SIVHG que ces points ne sont pas encore traités.

Le Conseil propose au Président de demander une rencontre avec les élus de Sixt en charge du dossier, afin d'anticiper l'hiver.

- **POINTS DE VENTES DES FORFAITS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'OTI pourra, par dérogation, assurer la vente des forfaits de ski de fond l'hiver prochain.

La possibilité de points de ventes sous forme de borne a été demandée à DAG par l'intermédiaire d'Haute-Savoie-Nordic, mais le délai est trop court pour 2025/2026.

La possibilité de confier la vente aux ESF de Morillon et Samoëns-Sixt a été également étudiée, mais il s'avère que le bureau ESF de Sixt n'est ouvert que les week-ends et quelques vendredis, ce qui ne permet pas d'assurer un point de vente viable. Le bureau de l'ESF Samoëns est à côté de l'accueil nordique, donc peu d'intérêt d'y vendre les forfaits. De même pour le bureau ESF de Morillon qui se trouve dans les mêmes locaux que l'OT.

- **DIVERS**

1. Tarifs des locations

Vu la délibération du SIVHG du 08/10/2024 et la convention signée le 15/10/2024 avec l'association MontParet pour la location de parets à Joux Plane,

Vu la délibération du SIVHG du 30/04/2008 et la convention du 29/05/2008 avec Pellissier Sport, pour la location de matériel sur le site de Joux Plane,

Considérant la proposition de tarifs de Pellissier Sport pour cet hiver,

Monsieur le Président propose à l'assemblée les tarifs suivants, à appliquer dans le cadre de la location de matériel à Joux Plane, **pour l'hiver 2025/2026.**

| | de 2015 à 2021 | 2022 | 2023, 2024 et 2025 | Hiver 2025/2026 |
|-------------------------------------|----------------|---------|--------------------|-----------------|
| skis enfant demi journée | 5,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € |
| skis enfant journée | 6,00 € | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |
| skis classiques adulte demi journée | 8,00 € | 9,00 € | 9,00 € | 10,00 € |
| skis classiques adulte journée | 10,00 € | 11,00 € | 11,00 € | 12,00 € |
| skating adulte demi journée | 12,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € |
| skating adulte journée | 16,00 € | 20,00 € | 20,00 € | 20,00 € |
| raquettes enfant demi journée | 4,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € |
| raquettes enfant journée | 5,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € |
| raquettes adulte demi journée | 5,00 € | 7,00 € | 7,00 € | 8,00 € |
| raquettes adulte journée | 6,00 € | 9,00 € | 9,00 € | 10,00 € |
| luge | 5,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 7,00 € |
| Paret | | | 8,00 € | 8,00 € |
| Divers * | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |

**le tarif « divers » est appliqué dans certains cas particuliers (location très courte, juste les chaussures, juste les bâtons...)*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide les tarifs des locations de matériel ci-dessus proposés pour l'hiver 2025/2026**

2. Mécanique : embauche ou sous-traitance

Le président informe l'assemblée des changements prévus concernant la personne en charge de la mécanique de proximité pour les dameuses du SIVHG. Il rappelle que le choix d'avoir un mécanicien de proximité avait été fait pour augmenter la réactivité des interventions tout en réduisant leurs coûts.

Il propose la possibilité d'embaucher un agent saisonnier ayant la double compétence, dameur et mécanicien, pour une saison allant du 1^{er} novembre au 31 mars, soit une embauche anticipée de 1 mois et demi, par rapport à l'accoutumée.

Il présente un comparatif de

- L'estimation du coût induit par une embauche anticipée
- Le coût d'entretien sous-traité des dameuses sur les 2 dernières années

Compte tenu de la présentation, les Conseillers sont favorables à la possibilité de recourir à l'embauche d'un dameur-mécanicien à compter du mois de novembre, pour assurer les entretiens mécaniques, dans la mesure où cela se fait en accord avec le personnel annuel et saisonnier déjà en place.

2. DÉCISION MODIFICATIVES N°1 AU BP 2025

Le Président informe l'assemblée que 3 forfaits vendus en décembre 2024 ont été remboursés en janvier 2025.

Afin de comptabiliser ce remboursement, il est nécessaire d'avoir des crédits au compte 673 « titre annulé sur exercice antérieur ». Il est proposé de faire le virement de crédit suivant :

| Désignation | Augmentation des crédits ouverts en dépenses | Diminution des crédits ouverts en dépenses |
|--|--|--|
| SECTION FONCTIONNEMENT | | |
| 65888 : charges diverses de gestion courante | | 30,00 € |
| 673 : titre annulé sur exercice antérieur | 30,00 € | |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la Décision Modificative n°1 au BP 2025, ci-dessus détaillée*

3. QUESTIONS DIVERSES

- RECETTE HIVER 2024/2025

Le Président présente un extrait du bilan des recettes de l'hiver dernier.

Les recettes « ski de fond » sont en hausse, en particulier les recettes des forfaits journée.

Les recettes des locations sont très satisfaisantes, malgré une légère baisse par rapport à l'hiver précédent qui avait connu un record (seul le site de Joux Plane avait ouvert)

Le bilan complet sera transmis par mail sous format pdf

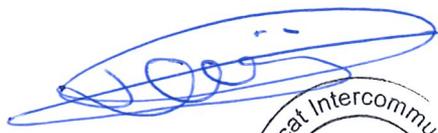
- TRAVAUX ELECTRIQUE DU HANGAR

Le Président informe l'assemblée que les travaux de réfection des installations électriques du hangar ont été terminés tout récemment.

La vérification par un bureau de control va pouvoir être engagée.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire, Olivier RICCO




Le Président, Alain BARBIER